

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**Vu** le code de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L 2122-1-3 3°, L.2122-1-4, L.2125-1 et suivants,

**Vu** le code du commerce,

**Vu** l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération n° 4 du Conseil municipal du 3 juillet 2020 relative aux pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération n° 1.7 du Conseil municipal du 10 décembre 2021,

**Vu** la délibération n° 1.7 du Conseil municipal du 31 juillet 2020 désignant les membres de la commission chargée de donner son avis, après examen des offres, sur le choix des bénéficiaires d'une autorisation d'utilisation du domaine public à des fins économiques,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 24 janvier 2022 au 21 février 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation de deux emplacements destinés à une activité de cireur de chaussures, et pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation d'une cafétéria au centre AnimaNice de Gorbella,

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 7 février 2022 au 7 mars 2022, sur la plateforme des « marchés on line » du 9 février 2022 au 7 mars 2022, et sur le quotidien local Nice-Matin le 7 février 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation d'animations pour les enfants dans trois parcs et jardins de la ville de Nice,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 7 février 2022 au 7 mars 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation de cinq emplacements destinés à une activité de Food truck,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site internet de la ville de Nice, du 9 février 2022 au 9 mars 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes, froides et denrées alimentaires en divers lieux de la ville de Nice,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 18 février 2022 au 18 mars 2022, et sur le quotidien local Nice-Matin le 18 février 2022, pour la mise en concurrence en vue du stationnement de vélos à trois roues proposant des services de transports de personnes (« vélos transporteurs »),

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 28 février 2022 au 28 mars 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation de scooters électriques en libre-service et sans point d'attache (« free floating »),

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site internet de la ville de Nice, du 14 mars 2022 au 11 avril 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation d'une cafétéria au centre AnimaNice de Cimiez,

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 17 mars 2022 au 14 avril 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation d'un emplacement destiné à une activité de camion pizza, situé 51 avenue Henri Matisse,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur les sites internet de la ville de Nice et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du 17 mars 2022 au 25 avril 2022, et sur la plateforme des « marchés on line » du 18 mars 2022 au 25 avril 2022, pour la mise en concurrence en vue de l'exploitation d'une station-service située 63 boulevard Gorbella,

**Vu** les procès-verbaux de la commission d'attribution d'emplacements sur le domaine public en ses séances des 31 mars 2022, 27 avril 2022 et 13 mai 2022,

**Vu** la proposition spontanée de la SASU CM, représentée par Nicolas MULDER, en date du 8 décembre 2021, d'exploiter un emplacement place Gilbert Bécaud pour la vente de fruits de mer, plateaux de fromages, vins et champagnes, les vendredis et samedis de 17h à 21h30,

**Vu** l'appel à manifestation d'intérêt publié sur le site de la ville de Nice du 24 janvier 2022 au 21 février 2022, ayant pour objet de susciter des manifestations d'intérêt concurrentes pour l'occupation du domaine public communal en vue de l'exploitation précitée,

**Vu** l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente de celle précitée de la société CM,

**Considérant** qu'une redevance annuelle de 628 euros est proportionnée à l'avantage que va retirer la SASU CM de son activité d'écailler / vente de vins et champagnes et est calculée proportionnellement au tarif appliqué sur les marchés locaux de la ville de Nice pour une activité de cette nature,

**Considérant** que la ville de Nice, qui souhaite autoriser l'occupation d'une emprise située parc Carol de Roumanie pour un Food truck pour une durée courte de quelques mois (notamment la période estivale), va procéder à la publicité préalable adéquate avant la délivrance du titre,

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Objet : **Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

**Considérant** qu'une redevance mensuelle de 225 € est proportionnée à l'avantage que va retirer l'activité de Food truck précitée,

**Considérant** que le Maire est compétent pour la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**Considérant** que la commission d'attribution d'emplacements sur le domaine public a décidé de retenir :

- Pour l'exploitation de deux emplacements destinés à une activité de cireur de chaussures, la candidature de Monsieur Mohamed BENAZZA, domicilié 185 boulevard de la Madeleine - 06000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 400 € (le plancher était fixé à 400 €).
- Pour l'exploitation d'une cafétéria au centre AnimaNice de Gorbella, la candidature de SARL STELLA représentée par Monsieur Christophe STCHERBAKOFF, dont le siège social est situé 63 boulevard Gorbella - 06100 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 21 602 € (le plancher était fixé à 20 200 €).
- Pour l'exploitation d'animations pour les enfants au parc Carol de Roumanie (lot n° 1), la candidature de Monsieur Grégory CHERRY, domicilié 774 route de la Mer – 06140 Biot, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 1 800 € (le plancher était fixé à 1 500 €).
- Pour l'exploitation d'animations pour les enfants au parc du Castel des Deux Rois (lot n° 2), candidature de la SARL CONCEPT EVENEMENTIEL, représentée par Monsieur Pierre POVIGNA, dont le siège social est situé 16 rue Acchiardi de Saint Léger – 06300 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 1 500 € (le plancher était fixé à 1 500 €).

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

- Pour l'exploitation d'animations pour les enfants au jardin des Arènes de Cimiez (lot n° 3), la candidature (sous réserve) de la SARL L'ART EN MOUVEMENT représentée par Monsieur Jean-Pierre SPEIDEL, dont le siège social est situé 18 avenue de Flores – 06 000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 6 000 € (le plancher était fixé à 1 500 €) ; étant précisé que le candidat classé n°2 a proposé une redevance fixe annuelle de 4 800 € et le candidat classé n°3 a proposé une redevance fixe annuelle de 1 800 €
- Pour l'exploitation d'un emplacement destiné à une activité de Food truck 7 boulevard Napoléon III angle boulevard Edouard Herriot (lot n° 5), la candidature de la SAS MADAME SAJ, représentée par Madame Souheir GEORGET, dont le siège social est situé 7 avenue Général Estienne – 06 000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 5 400 € (le plancher était fixé à 5 400 €).
- Pour l'exploitation d'un distributeur de boissons froides et denrées alimentaires à la Maison des Associations Nice Est – Saint Roch (lot n° 1), la candidature de la SAS FMD AROM'MATIC, représentée par Monsieur Franck MACE, dont le siège social est situé 8 Allée des Imprimeurs – 06700 Saint-Laurent-du-Var, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 720 € (le plancher était fixé à 650 €).
- Pour l'exploitation d'un distributeur de boissons froides et denrées alimentaires au centre AnimaNice de Caucade (lot n° 2), la candidature de la SAS FMD AROM'MATIC, représentée par Monsieur Franck MACE, dont le siège social est situé 8 Allée des Imprimeurs – 06700 Saint-Laurent-du-Var, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 720 € (le plancher était fixé à 650 €).

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

- Pour l'exploitation d'un distributeur de boissons froides au centre AnimaNice de Saint Pancrace (lot n° 3), la candidature de la SAS FMD AROM'MATIC, représentée par Monsieur Franck MACE, dont le siège social est situé 8 Allée des Imprimeurs – 06700 Saint-Laurent-du-Var, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 720 €(le plancher était fixé à 650 €).
- Pour l'exploitation d'un distributeur de boissons chaudes et d'un distributeur de boissons froides et denrées alimentaires à l'Opéra (lot n° 4), la candidature de la SAS FMD AROM'MATIC, représentée par Monsieur Franck MACE, dont le siège social est situé 8 Allée des Imprimeurs – 06700 Saint-Laurent-du-Var, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 1 250 € (le plancher était fixé à 1 100 €).
- Pour le stationnement de cycles à trois roues proposant des services de transport de personnes (« vélos transporteurs »), les candidatures de :
  - La SAS ARAOK ARAOK, représentée par Monsieur Joachim NIVOIX, dont le siège social est situé 12 avenue Gay – 06000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 3 333 €(le plancher était fixé à 1 600 €).
  - La SAS CYCLOBALADE, représentée par Monsieur Christophe CHARLIER, dont le siège social est situé 3 place Masséna – 06000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 3 100 € (le plancher était fixé à 1 600 €).
  - L'association HANDILIB SUD, représentée par Monsieur Mathieu VANDERMEERSCH, dont le siège social est situé 7 avenue Villermont – 06000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 3 000 €(le plancher était fixé à 1 600 €).

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

- La SAS O'BICYCLE, représentée par monsieur El Mehdi BACHI, dont le siège social est situé 48, rue Lamartine – 06000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 2 620 €(le plancher était fixé à 1 600 €).
- Pour l'exploitation de scooters électriques en libre-service et sans point d'attache (« free floating »), la candidature de la SAS HELBIZ FRANCE représentée par monsieur Luca SANTAMBROGIO, dont le siège social est situé 16, rue Washington – 75008 Paris, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 100 000 €(le plancher était fixé à 40 000 €) ; étant précisé que le candidat classé n° 2 a proposé une redevance fixe annuelle de 120 000 €, le candidat classé n°3 a proposé une redevance fixe annuelle de 50 000 €, le candidat classé n°4 a proposé une redevance de 50 000 € et le candidat classé n°5 a proposé une redevance de 62 500 €
- Pour l'exploitation d'une cafétéria au centre AnimaNice de Cimiez, la candidature de la SARL CAMILLE, représentée par madame Camille MORSELLI-LOURTET, dont le siège social est situé 35 avenue Pierre Emmanuel – 06000 Nice, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 8 600 € (le plancher était fixé à 8 500 €).
- Pour l'exploitation d'un emplacement destiné à une activité de camion pizza situé 51 avenue Henri Matisse, la candidature de la SARL THILLIAN, représentée par Monsieur Christophe PEPE, dont le siège social est situé 42 route des Vespins - 06700 Saint-Laurent-du-Var, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 8 652 €(le plancher était fixé à 5 400 €).
- Pour l'exploitation d'une station-service située 63 boulevard Gorbella, la candidature de la SAS EG RETAIL France, représentée par Monsieur Bruno RAGUIN, dont le siège social est situé 12 avenue des Beguines, Immeuble le Cervier B, - 95806 Cergy-Pontoise cedex, dont l'offre comporte notamment une proposition de redevance fixe annuelle de 230 000 €(le plancher était fixé à 150 000 €).

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

N° 1.16  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Objet : **Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

**Considérant** que l'assemblée délibérante est compétente pour fixer les redevances d'occupation du domaine public et charges,

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

**1. approuver le montant des redevances d'occupation du domaine public et des charges des conventions à intervenir, et imputer les recettes comme suit :**

• **Pour l'exercice d'une activité de cireur de chaussures :**

- **400 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 810004, code service PF000.**

• **Pour la cafétéria au centre AnimaNice de Gorbella :**

- **21 602 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 1 % du chiffre d'affaires H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 1 000 €, sur le compte 7520, fonction 330794, code service PF000,**

- **80 € annuels pour les charges, sur le compte 75880, fonction 330794, code service PF000.**

• **Pour les animations pour enfants au parc Carol de Roumanie :**

- **1 800 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 300 €, sur le compte 70328, fonction 82004, code service PF000.**



**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

N° 1.16  
Chrono 15932

Rapporteur : Monsieur Anthony BORRÉ

Service : DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles

Commission : 3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION  
GENERALE

Objet : Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.

---

- **Pour les animations pour enfants au parc du Castel des Deux Rois :**
  - 1 500 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 300 €, sur le compte 70328, fonction 82004, code service PF000.
- **Pour les animations pour enfants au jardin des Arènes de Cimiez :**
  - 6 000 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 300 €, sur le compte 70328, fonction 82004, code service PF000,
  - en cas d'impossibilité pour le candidat classé n°1 d'installer les animations prévues, il convient d'approuver les redevances proposées par le candidat n° 2 (4 800 €) et par le candidat n°3 (1 800 €).
- **Pour l'emplacement de Food truck 7 boulevard Napoléon III angle boulevard Edouard Herriot :**
  - 5 400 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 1 % du chiffre d'affaires H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 500 €, sur le compte 70323, fonction 810004, code service PF000.
- **Pour le distributeur à la Maison des Associations Nice Est – Saint Roch :**
  - 720 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 910004, code service PF000,
  - 80 € annuels pour les charges, sur le compte 75880, fonction 910004, code service PF000.

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

N° 1.16  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION  
GENERALE**

Objet : **Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

- **Pour le distributeur au centre AnimaNice de Caucade :**
  - **720 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 330794, code service PF000,**
  - **80 € annuels pour les charges, sur le compte 75880, fonction 330794, code service PF000.**
  
- **Pour le distributeur au centre AnimaNice de Saint Pancrace :**
  - **720 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 330794, code service PF000,**
  - **80 € annuels pour les charges, sur le compte 75880, fonction 330794, code service PF000.**
  
- **Pour les distributeurs à l'Opéra :**
  - **1 250 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 311504, code service PF000,**
  - **80 € annuels pour les charges, sur le compte 75880, fonction 311504, code service PF000.**
  
- **Pour le stationnement de vélos transporteurs :**

**La candidature de la SAS ARAOK ARAOK**

- **3 333 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 950004, code service PF000.**

**La candidature de la SAS CYCLOBALADE**

- **3 100 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 950004, code service PF000.**

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Objet : **Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

**La candidature de l'Association HANDILIB SUD**

- **3 000 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 950004, code service PF000.**

**La candidature de la SAS O'BICYCLE**

- **2 620 € pour la redevance fixe annuelle, sur le compte 70323, fonction 950004, code service PF000**
- **Pour les scooters électriques en free floating :**
  - **100 000 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 1 % du chiffre d'affaires annuel H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 5 000 €, sur le compte 70323, fonction 816004, code service PF000,**
  - **en cas de désistement du candidat classé n° 1 ou d'impossibilité de mise en service de l'activité, il convient d'approuver les redevances proposées par le candidat n° 2 (120 000 €), par le candidat n° 3 (50 000 €), par le candidat n° 4 (50 000 €) et par le candidat n°5 (62 500 €).**
- **Pour la cafétéria du centre AnimaNice de Cimiez :**
  - **8 600 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 1 % du chiffre d'affaires annuel H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 1 000 €, sur le compte 7520 fonction 330794, code service PF00,**
  - **290 € annuels pour les charges, sur le compte 75880, fonction 330794, code service PF000.**

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

**N° 1.16**  
Chrono 15932

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Objet : **Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

- **Pour l'emplacement de camion pizza situé 51 avenue Henri Matisse :**
  - **8 652 € pour la part fixe de la redevance annuelle, et une part variable correspondant à 1 % du chiffre d'affaires annuel H.T. avec un plancher de recouvrement annuel de 500 €, sur le compte 70323, fonction 810004, code service PF000.**
  
- **Pour la station-service située 63 boulevard Gorbella :**
  - **230 000 € pour la part fixe de la redevance annuelle.**
  - **une part variable correspondant à 9 €/m3 applicable à la vente de carburants**
  - **une part variable correspondant à 4 % du chiffre d'affaires annuel H.T. des activités de boutique et de lavage,**
  - **une part variable correspondant à 5 % du chiffre d'affaires annuel H.T. de l'activité de réparation rapide/entretien des véhicules, sur le compte 7520, fonction 910004, code service PF000.**
  
- **Pour l'activité d'écailler / vente de vins et champagnes :**
  - **628 € pour la redevance fixe annuelle sur le compte 70323 fonction 810004 code service PF000.**
  
- **Pour l'activité de Food truck parc Carol de Roumanie :**
  - **225 € pour la redevance fixe mensuelle sur le compte 70323, fonction 823004, code service PF000.**

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 30 juin 2022*

**N° 1.16**  
*Chrono 15932*

Rapporteur : **Monsieur Anthony BORRÉ**

Service : **DRCEP - Occupations du Domaine Public Concurrentielles**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION  
GENERALE**

Objet : **Approbation des redevances et charges des conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de 2 emplacements de cireur de chaussures, de 2 cafétérias aux centres AnimaNice Gorbella et Cimiez, d'animations dans 3 parcs, d'emplacements de Food truck, de distributeurs automatiques, du stationnement de vélos transporteurs, de scooters électriques en free floating, d'un emplacement de camion pizza, d'une station-service 63 boulevard Gorbella et d'une activité d'écailler.**

---

- 2. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**